



Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 27 juin 2022

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-sept juin à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Souvigné, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie de Souvigné, sous la présidence de Monsieur Michel RICORDEL, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de présents : 8

Nombre de votants : 9

Date de la convocation : 20 juin 2022

Présents : Michel RICORDEL, Daniel PERGET, Stéphanie DELAUMONE, Didier DEGORCE, Bruno POINTILLART, Antoine BLANCHET, Fabienne NERESTAN, Yannick MENNEGUERRE.

Excusés : Bernard DE LOYNES, Michel GIRON (*Donne pouvoir à M. RICORDEL*), Jean-Marc GAUDIN, Sophie BRIERE et Ovidiu CHITESCU.

Absents : Alain PEREIRA, Laurent ROUSSEAU.

Secrétaire de séance : Daniel PERGET.

- Lecture faite du compte-rendu du 30 mai 2022 et approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

D202206.01 Décision modificative : reprise de résultats du SIVOM Ste-Eanne/Souvigné

Transmis au contrôle de légalité le 28 juin 2022.

Vu l'arrêté préfectoral portant dissolution du SIVOM de Sainte-Eanne/Souvigné au 31 décembre 2021 ;

Vu le courriel de l'agent comptable de la collectivité en date du 24 mai 2022 portant sur la répartition du bilan du SIVOM Ste-Eanne/Souvigné pour la commune de Souvigné ;

Considérant que le SIVOM Ste-Eanne/Souvigné a été dissout au 31 décembre 2021 et qu'il est nécessaire d'intégrer en partie les résultats de celui-ci pour la commune de Souvigné.

Monsieur le maire fait part au Conseil Municipal que l'agent comptable de la collectivité a procédé à la répartition du bilan financier du Syndicat entre les deux communes membres.

Ainsi la commune de Souvigné bénéficie de :

- Résultat de fonctionnement : déficit de 2 708,08 € (002)
- Résultat d'investissement : excédent de 59 775,65 € (001)

Des modifications doivent donc être apportées au Budget Primitif 2022 comme suit :

Crédits à réduire

Section	Chapitre	Article	Montant
Dépenses d'investissement	001	001	1 692,58
Recettes de fonctionnement	002	002	2 708,08
Dépenses de fonctionnement	65	65315	500,00
Dépenses de fonctionnement	65	65748	2 208,08

Crédits à ouvrir

Section	Chapitre	Article	Montant
Dépenses d'investissement	21	2131	59 775,65
Recettes d'investissement	001	001	58 083,07

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité ces décisions.

VOTE

Pour : 9

Contre : 0

Abstention : 0

D202206.02 Adhésion à Prom'Haies

Transmis au contrôle de légalité le 28 juin 2022.

Vu la demande du collectif des « Verts de Terre » ayant pour projet de créer un verger communal.

Considérant que l'association Prom'Haies Nouvelle Aquitaine est devenue une référence au niveau régional en matière de patrimoine arboré ;

Considérant que Prom'Haies Nouvelle Aquitaine répond à d'éventuels besoins de la commune et qu'il convient d'adhérer à l'association.

Monsieur le maire informe le Conseil Municipal que l'association Prom'Haies développe des actions en faveur des haies, des arbres hors forêt et de l'agroforesterie sous toutes ses formes.

Leur démarche s'articule autour de différentes activités :

- La sensibilisation par l'éducation à l'environnement, des animations, des formations, ... ;
- La mise en place de projets de plantation (aide au montage de dossier...) ;
- Accompagne les collectivités et organismes pour des démarches sur mesure ;
- Réalise des expérimentations dans le respect du végétal et de l'environnement.

L'organe délibérant, après en avoir délibéré décide à l'unanimité :

- De donner son accord pour adhérer à l'association Prom'Haies pour un montant de 50 euros TTC par an (tarif pour les communes de moins de 1000 habitants) ;
- D'autoriser Monsieur le maire à signer toutes conventions et tous documents s'y rapportant.

VOTE

Pour : 9

Contre : 0

Abstention : 0

Questions diverses**Reprise du Camion Renault Midliner**

Monsieur le maire informe le Conseil Municipal que le camion Renault Midliner transmis à la commune à la suite de la dissolution du SIVOM Ste-Eanne/Souvigné au 1^{er} janvier 2022, a été cédé pour un montant de 1 500 € TTC à l'entreprise Rouvreau Recyclage.

En effet, l'utilisation de ce camion n'était plus en adéquation avec les besoins de la commune. De plus, il nécessitait de nombreuses réparations et un passage aux mines que la commune ne pouvait pas supporter financièrement.

Prochain conseil municipal

En raison de la période estivale, il n'y aura pas de conseil municipal en juillet prochain.

Levée de séance à 20h30